

*Ministère de l'Intérieur*Envoi d'une mission de géologues suisses en Chine.

Confidentiel

*Par décision du Chef du Dept
d'accord avec l'Union de
la mission.
d. i. p.*

A l'occasion d'entretiens qui eurent lieu en été 1946, le Vice-Ministre chinois de l'Education, le Dr Ku, fit entrevoir au Président de la Confédération que la Chine serait prête à aider la Suisse à se procurer du minerai d'uranium. Se basant sur cette déclaration, le Président de la Confédération adressa le 26 septembre 1946 une lettre au Maréchal Tchang Kai Tchek. Très prudemment, cette lettre évite de mentionner expressément l'uranium, mais parle seulement de l'envoi d'une mission de géologues et d'ingénieurs suisses auprès des universités chinoises pour les aider, ainsi que le Gouvernement, à poursuivre l'oeuvre de reconstruction, en particulier dans la découverte des richesses naturelles. Le Maréchal répondit affirmativement à cette lettre. Le Département Militaire propose en conséquence au Chef du Département de l'Intérieur de convoquer une conférence à laquelle participeraient le Conseiller fédéral Kobelt, le Président du Conseil d'école Prof. Rohn, le Prof. Scherrer, le Chef du service technique militaire, un représentant de la Division du Commerce et un représentant du Département Politique. La conférence aurait à se prononcer sur l'envoi de la mission géologique dont il s'agit.

Aussi longtemps que le contrôle de l'énergie atomique actuellement étudié par l'O.N.U. n'est pas en vigueur, chaque Etat a, du point de vue du droit international, pleine faculté de prendre les mesures qui lui paraissent opportunes dans le domaine des recherches et de la production de l'énergie atomique. Cependant, du point de vue politique, la question paraît plus délicate. En effet, la seule présence de gisements d'uranium sur le territoire d'un Etat renforce son potentiel militaire. Ce potentiel augmente considérablement lorsque le pays en question se met en rapport avec un autre Etat dont



l'appareil scientifique augmente ses possibilités de développement technique. Etant donné le déplacement de la puissance politique et militaire qui peut résulter des recherches atomiques, les Etats suivent avec une attention tendue tous les progrès réalisés dans ce domaine. Ces développements sont observés d'une manière plus vigilante encore que les livraisons de matériel de guerre. Cela est tout particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'un Etat comme la Chine, où les deux puissances mondiales prépondérantes, les Etats-Unis et l'U.R.S.S., luttent pour leur influence. Il est clair que l'envoi d'une mission géologique suisse, qui reviendrait pratiquement à une collaboration sino-suisse dans le domaine de l'énergie atomique, serait considéré par les deux grandes puissances avec la plus grande méfiance. Par cette collaboration, nous nous engagerions dans un domaine particulièrement dangereux de la politique des grandes puissances. Nous trouvant dans le champ même des tensions russo-américaines, nous aurions à compter avec une campagne internationale prenant pour slogan : la Suisse s'allie à la Chine pour fabriquer la bombe atomique.


Il y a lieu de se demander en outre si, au cas où nos géologues réussiraient, nous pourrions tirer profit de nos travaux. Il faut tenir compte du danger que les grandes puissances fassent, dans ce cas, tout leur possible pour nous éliminer. Le même danger nous menace aussi du côté des Chinois, de sorte qu'en fin de compte nous sortirions de cette affaire les mains vides et en butte à une forte méfiance.

Nous aurions moins d'hésitations si les géologues suisses travaillaient au service et pour le compte du Gouvernement chinois et non dans le cadre d'une mission envoyée par la Suisse. Sans doute nos titres seraient plus faibles pour obtenir qu'on nous livre du minerai chinois. Nous dépendrions alors largement du bon vouloir des Chinois. Cependant, il devrait être possible de trouver des moyens pour sauvegarder nos intérêts. Cette voie comporte le moins de risques.

Enfin, on pourrait aussi songer à faire intervenir l'industrie

suisse privée comme mandante. Les engagements politiques de notre pays, sans être supprimés, en seraient notablement réduits.

L'affaire est de telle importance qu'il me paraît indiqué que le Conseil fédéral s'en occupe.


28 mars 1947.